

Délibération n° 2024/ 04
Demande de subvention de l'Association Cyclise au Féminin (ACAF)

Nombre de Conseillers

En exercice	11	L'an deux mil vingt - quatre
Présents	8	le 29 janvier à dix-neuf heures
Votants	10	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 janvier 2024.

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME CIBERT,
MM. BONNAUD, LEURS, PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENTS : MME DELUCHE (pouvoir donné à M. NOUGIER), MM. CRUCHET
(pouvoir donné à M. RIGAUDEAU), REBEYRAT .

Mme Catherine CIBERT a été élue secrétaire.

DEMANDE de SUBVENTION de l'ASSOCIATION CYCLISME au FÉMININ (ACAF)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 18 janvier 2024 dans lequel le Président de l'Association Cyclisme au Féminin (ACAF) sollicite l'attribution d'une subvention pour l'organisation d'une épreuve cycliste, la Baywa r.e Classique Féminine le 9 juin 2024 qui traversera la commune de Nouic.

Cette épreuve figure au calendrier national des course élites féminines et rassemblera les meilleures coureuses amateurs françaises ; elle constituera également la 3^{ème} manche de la Coupe de France Féminine.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention de 150 € ou 200 € soit attribuée à l'ACAF pour l'organisation de cette épreuve cycliste qui permettra aux coureuses et aux accompagnateurs venant de toute la France de découvrir la Commune et la région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention à l'ACAF pour l'organisation de l'épreuve cycliste Baywa r.e traversant la Commune de Nouic

à la majorité

- de fixer le montant de la subvention attribuée à 150 € (M. RIGAUDEAU pour lui-même et pour pouvoir votant pour un montant de subvention de 200 €)

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 30 janvier 2024



POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 30 janvier 2024

Le Maire
Serge NOUGIER

